

SYNTHÈSE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PARIS 2015

Ce cinquième rapport développement durable dresse le bilan 2014, les tendances 2015 et les perspectives pour 2016 des actions menées par Paris sur le territoire et au sein de ses services. Il présente les objectifs prioritaires pour préparer Paris aux défis du XX^e siècle : l'adaptation au changement climatique, la réduction des pollutions, l'implication des acteurs du territoire, la solidarité envers les populations fragiles et l'engagement dans l'économie circulaire.



LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT



Paris accueille en décembre 2015 la **COP21**. La Ville portera la voix des villes et des régions du monde entier. Car si les négociations mobilisent les États, les leviers d'action concrets, sur les transports, les bâtiments ou l'urbanisme, sont dans les collectivités locales.

Le 26 mars 2015, Paris a invité une trentaine de métropoles européennes. Elles se sont engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et à mutualiser leurs commandes publiques pour inciter à l'évolution d'une offre plus éco-responsable du secteur industriel, par exemple sur l'offre de véhicules utilitaires non diesel.

L'engagement de Paris en faveur du climat s'est exprimé dans son **Plan Climat Énergie** adopté dès 2007. Le Plan, révisé en 2012, fixe des objectifs ambitieux : une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique entre 2004 et 2020. De plus, 25% de la consommation énergétique du territoire proviendra d'énergies renouvelables et de récupération en 2020.

COMMENT LA VILLE COMPTE-T-ELLE ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

Pour réduire la consommation énergétique des bâtiments, la Ville utilise ses équipements et le parc de 230 000 logements sociaux comme leviers pour des pratiques plus durables. Pour la construction et la rénovation, la Ville exige des bailleurs sociaux le respect d'un cahier des charges environnemental qui liste des critères relatifs au Plan Climat Énergie, à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, au confort et à la santé des occupants. La Ville soutient également la rénovation thermique des logements privés via des opérations d'envergure.

En matière de fourniture d'énergie, tous les bâtiments municipaux et l'éclairage public seront alimentés par une **électricité 100% renouvelable** dès 2016. En parallèle, la Ville de Paris expérimente le potentiel de nouvelles sources d'énergie durable comme la récupération énergétique des eaux usées, des eaux grises et du réseau d'eau non potable.

La Ville accompagne aussi les **entreprises** dans la transition énergétique. En 2014, elle a élaboré un Carnet tertiaire. En 2015, elle a ouvert une plateforme de conseils pour les commerçants, **Paris commerce énergie**. Elle soutient financièrement les entreprises innovantes du secteur et valorise les entreprises pionnières avec la **Charte Paris action climat**. Les 31 entreprises signataires se sont engagées à éviter l'émission de 500 000 tonnes de CO₂ par an sur Paris.



Le groupe scolaire Olivier de Serres (15^e) est le premier édifice municipal labellisé basse consommation (BBC). © Mairie de Paris DPA

Parallèlement à la réduction de son empreinte carbone, la Municipalité prépare l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Paris est en effet une ville robuste mais qui doit rester vigilante sur les risques de vagues de chaleur, d'inondations et de difficultés d'approvisionnement en eau. Pour cela, la Ville a défini sa **Stratégie d'adaptation** en septembre 2015, dont les actions sont déclinées progressivement.



AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS



Pour apporter à ses 2,3 millions d'habitants un environnement de qualité, la Ville limite activement les émissions de polluants dues à la circulation automobile, les nuisances sonores et coordonne de nombreuses actions en faveur de la santé.

Le trafic routier s'est réduit de 25 % en 10 ans grâce à de nouveaux modes de transport.

Le tramway s'est étendu, des services de mobilité alternative (Vélib' et Autolib') se sont développés. Des aménagements ont été réalisés pour apaiser la circulation (couloirs de bus, zones 30, piétonisation des berges de la Seine). **Le Plan de déplacement de l'administration parisienne**, adopté dès 2011, a permis d'optimiser la flotte municipale et les trajets. À l'initiative de Paris, 90 acteurs privés et publics du secteur des marchandises se sont engagés dans la nouvelle **Charte de logistique urbaine durable** pour réduire l'utilisation du diesel.

Paris a adopté en 2015 de nouveaux objectifs, encore plus ambitieux, avec le **Plan de lutte contre la pollution atmosphérique** liée au trafic routier. D'ici 2020, les véhicules les plus polluants seront interdits. À la fin de l'année 2015, le parc municipal ne comportera plus de berlines ou citadines diesel et 2/3 des utilitaires et poids lourds ne rouleront plus au diesel. Un ensemble de mesures concrètes accompagne également les usagers vers des mobilités moins polluantes.



Parc de Bercy Paris 12e © J-B. Gurliat

La diminution de l'utilisation de l'automobile individuelle passe aussi par le développement de transports doux. La Ville a adopté en 2015 un **Plan vélo** pour faire passer la part de ce mode de déplacement de 5 % à 15 % en 2020. La longueur des pistes cyclables passera de 700 à 1 400 kilomètres et un « réseau express vélo » sera livré à partir de 2016.

Des actions sont également menées contre le bruit, la première nuisance évoquée par les habitants. Ainsi, un **Plan de prévention du bruit dans l'environnement** prévoit la création de nouvelles zones à 30 km/h et la pose des revêtements anti-bruit sur les tronçons qui concentrent le plus d'habitations.

Au-delà de ces mesures, Paris est l'une des premières villes à lancer son **Plan parisien de santé environnementale** élaboré en 2015. Il s'articule autour de 8 priorités (qualité de l'air extérieur, environnement intérieur, lutte contre le bruit, amiante, plomb, pollution des sols, phénomènes climatiques extrêmes, substances chimiques).



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS: LES TRAMES VERTES ET BLEUES



La nature en ville contribue à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être, apportant réseaux de promenades, îlots de fraîcheur et de calme. Paris accueille une belle biodiversité avec quelque 778 plantes sauvages et 1 300 espèces animales recensées. Paris a contribué au maintien des continuités écologiques terrestres (trames vertes) ou aquatiques (trames bleues) via notamment les actions du **Plan biodiversité** adopté en 2011.

Renforcer ces trames est essentiel pour aider la biodiversité à mieux résister aux pollutions et aux changements climatiques. C'est pourquoi, Paris lance l'élaboration d'un nouveau Plan biodiversité pour 2016. En parallèle, la Ville s'est fixé des objectifs ambitieux de végétalisation d'ici 2020 : **100 hectares de toits et murs** seront végétalisés (dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine), **30 hectares d'espaces verts** supplémentaires seront ouverts au public et **20 000 nouveaux arbres** seront plantés.

Les Parisien-nes plébiscitent fortement la végétalisation de l'espace public : ils ont dédié en 2015 le tiers du **budget participatif** (soit 11,8 millions d'euros) à des projets de végétalisation.

La Ville a créé pour eux en juin 2015 un nouvel outil pour verdifier l'espace public : le **« Permis de végétaliser »**. Cette autorisation est remise gratuitement.

Depuis 2002, les jardins partagés fleurissent dans Paris. En 2015, ils sont plus de 111, installés sur près de 5 hectares. Cette **agriculture urbaine** non marchande est participative et promeut le jardinage écologique. Des potagers sont aussi déployés dans toutes les écoles. Pour faciliter le développement de nouveaux projets

d'agriculture inscrits dans l'économie locale et les circuits courts, la Ville a élaboré une stratégie adaptée. Celle-ci vise à recenser les grands projets d'aménagement, les bâtiments et les espaces susceptibles d'accueillir des projets. Les Parisien-nes sont invités à participer à des conférences (plus de 2 000 personnes mobilisées en 2015) et à des formations organisées à la Ferme de Paris ou à la Maison du jardinage (12^e).

La Ville promeut aussi une **gestion écologique, globale et solidaire de l'eau**. Le changement climatique se traduit par des risques de pluies plus nombreuses et intenses. Pour éviter de surcharger le réseau d'assainissement, l'eau doit s'infiltrer sur place ou être stockée. Des aménagements dédiés sont installés dans les opérations d'aménagement en cours. La Ville mène également des recherches sur les techniques alternatives, par exemple via une utilisation domestique ou agricole de l'eau stockée sur les toits. Enfin, le nouveau **Schéma directeur des usages du réseau de l'eau non potable de Paris** vise notamment à rénover ce réseau, favoriser son extension et asseoir sa pérennisation.



Maison du jardinage Mairie de Paris © SCEV

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'implication des Parisien-nes dans la politique municipale représente un enjeu démocratique majeur, garant de la cohésion sociale.

Les habitants peuvent désormais peser sur des initiatives de grande échelle via le **budget participatif**. Pour 2015, ce budget s'élève à 37 millions d'euros pour les projets concernant toute la Ville et 38 millions d'euros pour les projets des arrondissements. Sur le site « Madame la maire, j'ai une idée », les Parisien-nes proposent leurs idées sur le projet de la future Métropole du Grand Paris et le projet d'embellissement de sept grandes places parisiennes.

L'implication citoyenne est aussi **associative**. Paris accueille 60 000 associations rassemblant plus de 550 000 bénévoles. La Ville est en relation avec de nombreuses associations, grâce aux 20 Maisons des associations. Le dispositif des **Acteurs du Paris durable** (site internet et Maison des Acteurs [4^e]) valorise les Parisien-nes pionniers investis dans le développement durable.

Les plus petits participent également à imaginer le Paris de demain. En avril 2015, 10 000 jeunes Parisien-nes ont construit leurs « quartiers désirables de demain » en matériaux de récupération. D'autres ateliers et événements ont été organisés durant l'année scolaire 2014/2015 sur des thématiques en lien avec la COP21.



Les quartiers désirables de demain. © CAUE de Paris

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Imaginer une Ville plus juste et solidaire, c'est aussi soutenir les plus fragiles. À Paris, 3 à 5 000 personnes vivent dans la rue. Pour répondre à leurs besoins (droits, santé, hébergement), garantir une meilleure prise en charge et favoriser leur insertion, les acteurs institutionnels et de terrain ont élaboré le **Pacte parisien contre la grande exclusion** (2015-2020). Par ailleurs, l'année 2013-2014 a été marquée par l'arrivée de **mineurs isolés étrangers**. France terre d'asile a réalisé le premier accueil et la mise à l'abri de ces jeunes, tandis que la Ville a créé un service des mineurs non accompagnés pour les suivre.

La Ville s'implique également dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées grâce au **Schéma gérontologique**. Il a pour ambition de développer les alternatives à l'accueil en établissement, soutenir les aidants et mettre à disposition des personnes âgées un logement adapté.

Paris poursuit son action en faveur de l'accessibilité des logements sociaux aux personnes en situation de handicap, et, à l'adaptation des espaces publics. Des « tapis traversants » sont expérimentés par exemple, pour aider les malvoyants à cheminer plus facilement sur les passages piétons.



Jardin intergénérationnel © J-P. Viguié

Les mesures de solidarité concernent aussi l'amélioration de **l'offre de logements** à destination des ménages très modestes avec le dispositif **Multiloc'** créé en mars 2015. La Ville propose des aides financières pour la rénovation des biens, et pour le paiement des loyers et des factures énergétiques. Les ménages en difficulté peuvent également bénéficier du **Fonds de solidarité pour le logement** et de **Paris énergie familles**, qui les aide à lutter contre la précarité énergétique.

Enfin, **l'économie sociale et solidaire** est un secteur essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle. La Ville de Paris finance plus de 80 Structures d'insertion par l'activité économique, l'entrepreneuriat social et déploie des financements solidaires. Elle a par exemple contribué à l'émergence du nouveau **pôle LUTESS** (19^e) qui accueille les structures du secteur.



FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les villes doivent inventer des solutions qui permettent de passer d'une société du jetable à une société du durable. Paris s'engage résolument dans ce changement de paradigme économique.

La Municipalité mène depuis de nombreuses années une politique d'achat responsable de produits, de services et de travaux. Elle sera détaillée dans le futur **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables**.

Le succès lié à l'introduction depuis 2010 d'une alimentation durable dans la restauration collective parisienne illustre cette politique. Le nouveau **Plan alimentation durable** fixe pour la composition des menus la présence de 50% de produits issus de l'agriculture biologique, de saison, et d'aliments labellisés, d'ici 2020. Aujourd'hui, cet objectif est atteint pour les repas distribués en crèche.

Sur une échelle plus importante, Paris, avec de nombreux acteurs et 20 collectivités, a ouvert en mars 2015 les **États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris**. 65 recommandations ont été retenues dans un **Livre Blanc**. Elles portent notamment sur l'alimentation, l'écoconception, l'écologie industrielle et la réduction des déchets.

Sur ce dernier sujet, prioritaire pour la collectivité parisienne, le tri a progressé de 11% en 2014 par rapport à l'année précédente. Afin de poursuivre et amplifier ses actions, la Ville s'est engagée dans une **«trajectoire zéro déchet»** et vise de nouvelles niches, comme la lutte contre le **gaspillage alimentaire**.

Parallèlement à la réduction des déchets, la Ville promeut la **réutilisation**. La **plate-forme co-recyclage** permet de donner et de récupérer gratuitement des objets comme des canapés.

Les Parisien-nes peuvent offrir une seconde vie à leurs vêtements en les déposant dans l'une des **242 bornes situées sur l'espace public**. Ils seront transformés en chiffon d'essuyage ou recyclés en isolant, par exemple. Grâce à l'installation de ces bornes, la part des textiles dans les poubelles a baissé de 43% entre 2011 et 2013.

Six **ressourceries** contribuent au réemploi des déchets par la récupération d'objets donnés, qui sont réparés et vendus. Elles sensibilisent aussi les habitants et organisent des événements festifs de quartier sur les thèmes de la prévention et du réemploi.

Pour les déchets non réutilisables, reste la solution du **recyclage et de la valorisation énergétique**. Les déchets d'origine animale ou végétale représentent la majorité du poids de la poubelle d'un ménage. Or, ils peuvent être méthanisés pour produire une énergie renouvelable et du compost de qualité. En 2014, Paris a instauré le tri et la collecte séparée des **biodéchets** sur deux marchés alimentaires. L'opération sera progressivement étendue à la majorité des marchés. La collecte des biodéchets des restaurants administratifs est également lancée.

À l'instar de ce dernier exemple, le Rapport développement durable démontre encore cette année que Paris reste un véritable laboratoire d'exploration des nouvelles politiques et solutions technologiques dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le rôle majeur de Paris au sein des réseaux internationaux, associé à l'implication active des Parisien-nes au développement de leur Ville, permet à la capitale de franchir une nouvelle étape pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle.